



Info-Parents
École primaire de la Source
2021-2022



~ IGA COOP DE LORETTEVILLE # MEMBRE DE L'ÉCOLE : 100320 (Merci de contribuer!)

Le 10 septembre 2021

(numéro 2)

DATES À RETENIR

| | |
|--------------------------------------|--|
| Mercredi 15 septembre - 18h30 | Assemblée générale des parents. |
| Lundi 20 septembre | Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits |
| Jeudi 30 septembre | Prise des présences officielles (Déclaration de la clientèle) |
| Mardi 5 octobre | Journée mondiale des enseignants et enseignantes |
| Lundi 11 octobre | Les élèves et le personnel sont en congé |
| Mercredi 20 octobre | Photo scolaire |
| Vendredi 29 octobre | Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits |

TRAVAUX IMPORTANTS DEVANT L'ÉCOLE

Nous désirons vous informer qu'il y aura des travaux sur le boulevard des Étudiants. **Nous vous demandons conséquemment d'être extrêmement prudents aux abords de l'école.**

Voici les détails :

Période **Du 14 septembre au 8 octobre 2021** (4 semaines)



Emplacement Boulevard des Étudiants direction est entre la rue Monseigneur-Cooke et la rue Charles-Garnier

Restrictions Fermeture du boulevard des Étudiants en direction est entre rue Monseigneur-Cooke et rue Charles-Garnier. Les usagers de Monseigneur-Cooke en direction sud seront détournés par rue Verret, rue Racine, rue de l'Hôpital. Les usagers de Monseigneur-Cooke en direction nord seront détournés par rue du Golf, rue de l'Hôpital.

Nature des travaux Travaux de trottoirs

INTERDICTION - STATIONNEMENT DU HAUT

Nous vous rappelons que le stationnement du haut est interdit à tous les parents. **Vous ne pouvez pas déposer votre enfant dans ce stationnement.** C'est pour une question de SÉCURITÉ.

INTERDICTION - STATIONNEMENT DU BAS

Plusieurs parents se stationnent le matin pour venir reconduire leur enfant. **Il est aussi interdit de se stationner même pour quelques minutes.** Tous les membres du personnel paient leur droit de se stationner dans cette partie. Il arrive souvent qu'il n'y ait plus d'espace disponible à l'heure où ils arrivent. Nous vous demandons votre collaboration.

INFO - COVID-19

☒ CHAQUE ENFANT DOIT ARRIVER LE MATIN ET LE MIDI AVEC SON MASQUE D'INTERVENTION PROPRE AVANT D'ENTRER DANS L'ÉCOLE.

Que faire si un enfant présente des symptômes qui peuvent ressembler à la COVID-19 (à l'école comme à la maison)?

Peu importe si la personne est vaccinée ou non, il faut vérifier sans attendre s'il s'agit bien des symptômes de la COVID-19.

Si votre enfant présente des symptômes ou si le doute persiste, il faut aller faire [l'outil d'auto-évaluation en ligne](#) et attendre une période de 24 heures pour voir l'évolution des symptômes.

Dans ce cas, votre enfant :

- **NE DOIS PAS se présenter à l'école.** Il doit rester en isolement à la maison. Les autres membres de la famille peuvent continuer leurs activités normalement. Si un enfant se présente à l'école et montre des symptômes qui peuvent ressembler à la COVID-19, il devra être retourné à la maison.
- **APRÈS 24 HEURES SI LES SYMPTÔMES PERSISTENT, FAIRE UN TEST** de dépistage et nous aviser du résultat, qu'il soit négatif ou positif. Si le cas est positif, la Direction de santé publique communiquera avec vous pour vous préciser les détails.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet **RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 - COVID-19** : <https://www.quebec.ca/education/rentree-scolaire-2021>

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

| Personnel de l'école | Parents et autres adultes (en fonction des mesures sanitaires du moment) | Bénévoles (en fonction des mesures sanitaires du moment) |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Tout le personnel régulier de l'école peut circuler dans l'école sans se présenter au secrétariat. | <ul style="list-style-type: none">• Tous les parents doivent se présenter au secrétariat de l'école dès son arrivée en tout temps.• Ils doivent quitter l'école par la même porte que lors de l'entrée dans l'école.• Si vous avez besoin de rencontrer un enseignant, vous devez prendre rendez-vous. | <ul style="list-style-type: none">• Tout bénévole doit se présenter au secrétariat de l'école. |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

L'assemblée générale des parents aura lieu le mercredi **15 septembre 2021** au gymnase à compter de **18 h 30** pour la formation du conseil d'établissement. Le rapport annuel du conseil d'établissement sera présenté à l'assemblée et suivra l'élection de 3 postes de parents sur le comité du conseil d'établissement. Nous vous attendons en grand nombre. Le port du masque est obligatoire!



ABSENCE DES ÉLÈVES

Vous avez l'obligation d'aviser le secrétariat en tout temps si votre enfant est absent ainsi que le service de garde si votre enfant le fréquente. Si vous désirez aviser l'enseignant(e) de votre enfant, vous pouvez le faire, mais la priorité est le secrétariat.

- **Pour rejoindre le secrétariat : 418 686-4040, poste 4007 et composer le 3**
- **Pour rejoindre le service de garde : 418 686-4040, poste 4007 et composer le 1**

DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE - SERVICE DE GARDE

Votre enfant doit être présent en classe. En cas d'absence, vous devrez vous déplacer pour signer un formulaire.

Pour le service de garde, l'élève déclaré le **30 septembre 2021** au MEES aura un statut de régulier et le conservera pendant toute l'année scolaire. Après cette date, peu importe sa fréquentation, qu'elle soit modifiée ou que l'enfant soit en garde partagée ou non, son statut restera le même.

APPLICATION HOPHOP - SERVICE DE GARDE

Le service de garde vous offre la possibilité d'utiliser l'application HopHop. Cette application a été conçue pour permettre au service de garde de synchroniser la préparation de votre enfant avec l'heure estimée de votre arrivée, permettant ainsi à votre enfant de terminer calmement ses activités avant de prendre ses effets personnels.

Une notification vous est envoyée lorsque votre enfant est prêt à l'accueil du service de garde. Ceci permet de minimiser votre temps d'exposition à l'école et avec les autres parents. Vous pouvez indiquer une heure fixe d'arrivée ou utiliser le GPS de votre téléphone mobile pour une estimation précise de votre heure d'arrivée. De plus, l'utilisation de photo pour l'identification des parents simplifie le travail du service de garde lors du départ de l'enfant. Pour plus de détails, vous pouvez visiter le site <http://www.hophop.ca>.

Le premier mois d'essai est gratuit et nous parlons de 5\$ pour une période de cueillette d'un mois seulement ou de 25\$ pour 12 mois. Un seul abonnement est nécessaire par famille (l'abonnement comprend tous les enfants et les parents de la famille).

Notez que cette application est indépendante de l'école et du service de garde. L'utilisation se fait sur une base volontaire et ne change rien au système actuellement en place au service de garde pour les familles ne désirant pas utiliser HopHop.

Merci de votre collaboration.


Francine Dominique Gauthier,
Directrice par intérim